

MEDIAPART

Mediapart (site web)

France, lundi 2 février 2026 - 21:46:51+01:00 1769 mots

Face à l'abandon de l'État, le déficit se généralise à l'université

Fanny Marlier

Nous souhaitons absolument que l'enseignement supérieur public fonctionne comme l'hôpital : qu'il ne soit pas question de faire payer les gens en fonction de leurs revenus.

Paris -

[Un élément multimedia s'affiche ici, dans ce même article en ligne sur Mediapart.fr.]

Malgré la petite rallonge obtenue dans le projet de loi de finances, la grande majorité des universités devraient présenter un budget déficitaire pour 2026. En guise de réponse à la détresse des établissements, le ministre a amorcé un cycle d'assises sur leur financement, mais rien de plus.

Si la tendance ne date pas d'hier, elle semble désormais avoir atteint un point de non-retour. Plus de 80% des universités françaises ont voté un budget en déficit pour l'année 2026, selon les calculs des organisations syndicales. De Paris à Rennes, en passant par Rouen, Montpellier ou encore Bordeaux, les chef-fes d'établissement n'en sont déjà plus à tirer la sonnette d'alarme tellement leurs comptes ont plongé dans le rouge.

Dans sa version définitive, adoptée lundi 2 février, le budget pour l'enseignement supérieur consacre une hausse de 350 millions d'euros pour le ministère par rapport à 2025, ainsi qu'une augmentation de 725 millions d'euros des crédits de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires). Des montants toujours insuffisants pour endiguer la crise des universités.

« Cela ne change rien, c'est un simple jeu de vases communicants, comme chaque année, regrette Julien Gossa, maître de conférence en informatique à l'université de Strasbourg et fin observateur des dynamiques de l'enseignement supérieur. On se retrouve avec les mêmes montants qu'en 2025 et on aura donc les mêmes conséquences... Plus personne n'y croit. »

De son côté, Hervé Christofol, du syndicat Snesup-FSU a fait les calculs : *« Il manque 100 millions d'euros pour faire face aux dépenses contraintes, 5 millions d'euros pour mettre en place le repas à 1 euros, et plus de 100 millions pour financer la hausse de contributions à la caisse des pensions des fonctionnaires (CAS). »*

« Les niveaux d'économies que nous impose le ministère sont encore plus importants que l'année dernière, et là, on ne sait plus faire », regrette Hélène Boulanger. La présidente de l'université de Lorraine, qui accueille 60000étudiant-es et 7000personnels, une des plus importantes de France, [s'était mobilisée](#) aux côtés d'autres chef-fes d'établissement, il y a deux ans déjà, pour dénoncer l'ampleur et les conséquences des coupes budgétaires imposées.

[Un élément multimedia s'affiche ici, dans ce même article en ligne sur Mediapart.fr.]

Sauf que l'orientation s'est encore aggravée depuis. À tel point qu'en décembre 2025, l'université Paul-Valéry de Montpellier a voté un budget initial déficitaire de plus de 12millions d'euros. À Bordeaux-Montaigne, il s'élève à 5,4millions d'euros. À Lille, il s'enfonce à *« 45 millions d'euros »*, indique Régis Bordet, son président. *« Le choc énergétique et inflationniste entraîné par la guerre en Ukraine a mis en tension les universités les plus fragiles, ce à quoi s'est ajouté tout un tas de mesures sociales qui n'ont pas été compensées par l'État »*, détaille Régis Bordet.

Autrement dit, le dégel du point d'indice, la hausse des contributions des universités à la caisse des pensions des fonctionnaires, ou encore l'augmentation des rémunérations, sont autant d'avancées salariales décidées par le gouvernement mais qui n'ont jamais été accompagnées de rallonges financières pour les établissements qui les mettent en oeuvre. Ces sommes non financées par l'État frôlent, au total, les 500millions d'euros en 2026. Lesquelles ont plongé

une grande majorité des universités françaises, déjà fragilisées par des années de sous-financement, au bord de la faillite.

« À l'échelle de l'université de Lorraine, cela représente 2,5 millions de dépenses de masse salariale par an supplémentaires », précise Hélène Boulanger. Au bout de cinq ans, cela revient à 12,5 millions de dépenses supplémentaires sans même que l'on ait recruté davantage. »

Un « effondrement » qui fait dire à Suzanne Nijdam, présidente de la Fédération des associations générales étudiantes (Fage), qu'il faut « exiger une application du principe du décideur-payeur ». « À partir du moment où l'État impose des augmentations de charges à l'université, c'est à lui de les assumer », martèle-t-elle.

Cette baisse des moyens disponibles n'est pas nouvelle, mais les alertes des organisations syndicales qui ne cessent de dénoncer la baisse progressive des financements n'y ont rien fait. « Ce qui nous inquiète profondément, c'est cette tendance de fond qui dure depuis des années », insiste Solveig Langen, secrétaire générale de la Ferc-CGT. Nous n'avons pas cessé de pointer le manque de moyens alloués aux universités, le manque de postes d'enseignants, les rémunérations trop faibles et les bâtiments dégradés. »

La dépense par étudiant décroche

Déjà peu élevée par rapport aux autres pays d'Europe, la dépense par étudiant·e décroît en réalité nettement depuis une quinzaine d'années en France. Fin 2021, le Conseil d'analyse économique, qui informe Matignon, [avait estimé](#) que les universités sont bel et bien « sous-financées » depuis les années 2010. « Depuis 2011, la part de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires) dans le budget de l'État est passée de 6,8 à 5,3%, tandis que le nombre d'étudiants a augmenté de 17%, indique Hervé Christofol, du Snesup-FSU. La dernière mouture de la loi de finances nous maintenait à 5,3%, comme en 2025. »

La situation est devenue particulièrement intenable pour les universités, et le gouvernement n'entend rien leur concéder. En guise de réponse à ces tensions, le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, Philippe Baptiste, a annoncé au mois de décembre 2025 la tenue d'assises sur le financement des universités. Pilotées par Gilles Roussel, président sortant de l'université Gustave-Eiffel, et Jérôme Fournel, inspecteur général des finances durant six mois, elles visent à « bâtir un socle d'analyse partagé et objectif sur la réalité du financement des universités, leurs contraintes structurelles et leurs leviers d'action ».

Fin octobre, lors des débats budgétaires, le ministre Philippe Baptiste avait argué devant les sénateurs et sénatrices que la situation des universités, « ce n'est pas du Zola non plus », au motif que la trésorerie des établissements s'élèverait à « 1 milliard d'euros libres d'emploi », et avait déclenché l'ire de la communauté universitaire, et plus particulièrement celle de la présidente de l'université de Montpellier.

Dans [une lettre ouverte](#) adressée à Emmanuel Macron, Anne Fraïsse dresse un constat accablant des conséquences que ce sous-financement fait peser sur le personnel. « La situation de mon université, c'est bien du Zola », écrit la présidente, à la tête d'une des universités les moins bien dotées de France, faisant état d'« excès de travail », de « stress », de « désespoir », d'accidents du travail et de suicides. À l'université Paul-Valéry de Montpellier, « onze départements disciplinaires fonctionnent désormais avec 50% d'enseignants titulaires », précise-t-elle à Mediapart.

De son côté, Régis Bordet, de l'université de Lille, espère que ces assises permettront de « mettre à plat les données chiffrées » et de « reconnaître de façon pleine et entière les inégalités entre les universités ». D'après [les récents calculs](#) de l'économiste Lucas Chancel, le budget public par étudiant·e, une fois l'inflation prise en compte, a baissé de 20% depuis 2017, mais ces données nationales masquent en réalité des inégalités : tous les établissements ne sont pas dotés de la même manière.

Difficile d'obtenir des données officielles à ce sujet, mais celles fournies pour la première fois par le ministère en 2023 révèlent des écarts allant parfois du simple au triple. L'université de Lille perçoit une subvention pour charge de service public (SCSP) par étudiant·e de « 300 à 400 euros » inférieure à la moyenne nationale, indique Régis Bordet.

Concrètement, face au désengagement de l'État, les universités sont contraintes, pour fonctionner, de mener une politique d'austérité. « L'État est en train de mettre l'enseignement supérieur public dans de grandes difficultés et ces difficultés se font directement ressentir sur les enseignants et les étudiants », déplore Suzanne Nijdam, de la Fage.

Fermeture des places en licence

Dans plusieurs universités, les recrutements d'enseignant·es titulaires sont gelés, comme à Montpellier, Strasbourg ou Angers, et celles et ceux en poste accumulent les heures supplémentaires. À Bordeaux-Montaigne, une trentaine d'enseignant·es qui ne sont pas titulaires ne seront pas renouvelé·es à la fin de l'année. Les licences danse et philosophie en langue anglaise seront supprimées au mois de septembre, au motif qu'il n'y a pas assez d'étudiant·es dans ces filières.

À RennesII, les enseignements à distance ont été supprimés, « *ce qui impacte directement les étudiants porteurs de handicap* », souligne Suzanne Nijdam. À Amiens, trois cents heures d'enseignement de licence seront remplacées par des modules en ligne à la rentrée 2026.

Prévoyant un déficit prévisionnel de 11millions d'euros, l'université de Rouen a annoncé la fermeture d'au moins 600places en première année de licence, notamment en Staps, droit et histoire. Des groupes de travaux pratiques calibrés pour 18élèves ont fusionné pour augmenter les effectifs de 18 à 36étudiant·es.

Solveig Langen, de la Ferc-CGT

En parallèle, les départs en retraite, qui vont augmenter de 5,4% par an pour les enseignant·es-chercheur·es et de 4,7% pour les professeur·es issu·es du second degré entre 2024 et 2035, d'après [une note d'information](#) du service statistique du ministère, inquiètent les chef·fes d'établissement.

Dans ce contexte, il ne resterait plus aux universités qu'à augmenter leurs fonds propres. « *Nous le faisons déjà via les appels à projets dans le domaine de la recherche mais cela ne sert qu'à payer les dépenses qui vont avec un projet spécifique* », martèle Anne Fraïsse, la présidente de l'université de Montpellier, qui fait, comme Hélène Boulanger en Lorraine, de l'augmentation des frais d'inscription une ligne rouge.

« *Nous souhaitons absolument que l'enseignement supérieur public fonctionne comme l'hôpital: qu'il ne soit pas question de faire payer les gens en fonction de leurs revenus. L'inverse constituerait une rupture d'égalité* », martèle Solveig Langen de la Ferc-CGT.

À ParisI, cette limite a récemment été franchie. Pour financer ses 7millions d'euros de dépenses qui ne sont pas compensées par l'État, l'établissement a validé une hausse substantielle, de 178 à 2895euros en licence, des frais d'inscription pour les étudiant·es extracommunautaires. « *Cette mesure va contribuer à accueillir des étudiants extracommunautaires uniquement issus de milieux aisés, ce qui va transformer la faculté en quelque chose de beaucoup plus élitiste qui ne nous convient pas du tout* », regrette Suzanne Nijdam.

Pour Julien Gossa, la politique de « *démassification éducative* », se traduisant depuis l'année dernière par des fermetures du nombre de places, interroge. « *Pour résumer, l'arbre qui cache la forêt n'est pas une crise budgétaire, mais bien une crise des missions des universités.* »

Fixée à 93,5% en 2025, la part de néobacheliers et néobachelières ayant obtenu au moins une proposition d'admission sur Parcoursup est à 93% pour 2026. Autrement dit, si le but des universités n'est plus d'accueillir les titulaires du baccalauréat, il s'agirait de repenser entièrement leur existence.